



# Restauration les vitraux de l'église de Saint-Agnan *(Saône-et-Loire)*

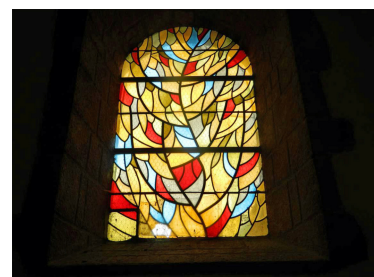


Érigée au X<sup>ème</sup> siècle sur une butte dominant la Vallée de la Loire, l'église de Saint-Agnan se détache au-dessus des toits du centre ancien du Bourg.

Si clocher et chœur, construits en grès rose datent de la période romane, la nef a été complètement reconstruite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble reste néanmoins harmonieux et mérite d'être mis en valeur. Le Conseil Municipal, soucieux de maintenir en état ce monument remarquable, a engagé en 2011 et 2012 des travaux importants dans le cadre d'un chantier d'insertion. Cependant, les moyens financiers très limités de la commune ne

permettaient pas de restauration complète.

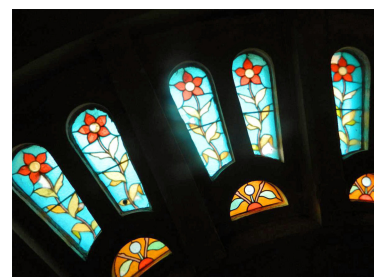
Dans le chœur, deux vitraux d'un graphisme moderne, sont en mauvais état ; ceux de l'abside ayant été restaurés et protégés. Les travaux à entreprendre sont urgents car les infiltrations d'eau de pluie ruissellent sur l'enduit réalisé récemment. Les vitraux de la nef comportent également de nombreux verres brisés. Ceux de la rosace au-dessus de la grande porte qui, par leur originalité dans l'esprit du renouvellement de l'art à la fin du XIX<sup>ème</sup>, méritent tout particulièrement, eux aussi, d'être sauvegardés.



La restauration des vitraux et leur protection représentent un coût d'environ 9 500 €. Cette somme est importante pour notre commune.

Ces travaux sont toutefois indispensables pour sauver notre église et conserver les éléments restaurés en 2011 et 2012. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a souhaité avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, lancer une souscription publique destinée à contribuer au financement de la restauration des vitraux.

La réalisation de cette restauration dépendra de la générosité des donateurs qui pourront eux-mêmes bénéficier de déductions fiscales grâce à la Fondation du Patrimoine qui pourra également ajouter une aide financière complémentaire en fonction du montant de la collecte.



Ensemble restaurons les vitraux de notre église ! Chaque don, même modeste permettra de redonner vie à ces témoins de la vie quotidienne de notre village depuis plus d'un siècle.

# BON DE SOUSCRIPTION

je fais un don de .....€ pour restaurer l'église de Saint-Agnan (71)  
ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie d'une économie d'impôt \*

\*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Votre don à cet organisme donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3 % du montant des autres dons.

## \* Pour les particuliers,

**don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.**

*(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

**Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don** dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €).

*(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

## \* Pour les entreprises,

**Réduction d'impôt de 60%, limite de 5% du chiffre d'affaires.**

*(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

NOM OU SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

**Cette adresse doit être celle de votre chèque, elle-même identique à votre adresse fiscale. Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.**

Code Postal : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine – «église de Saint Agnan »

**Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.**

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE  
88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON  
03 80 65 79 93  
Mail : [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)



web

**Consulter notre site**

et faire des dons en ligne  
[www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter le maître d'ouvrage :

Mairie de Saint Agnan  
Place de la Mairie – 71160 SAINT AGNAN  
Tél 03.85.53.81.98  
[mairie.saint-agnan@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-agnan@wanadoo.fr)

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.